

Direction des Affaires générales
Décision n°2022-32

**LE PRÉSIDENT
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N° 2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu le procès-verbal de dépouillement de la commission consultative paritaire de la catégorie C en date du 8 décembre 2022 ; **Onze membres pour un campus**

Vu la décision n°2022-031² relative aux résultats des élections pour les commissions consultatives paritaires de l'EPCC, Centre national de la recherche scientifique

Considérant que l'absence d'expression de vote pour la commission consultative paritaire de la catégorie C n'a pas permis l'attribution d'un siège ; École des hautes études en sciences sociales

En conséquence la désignation du représentant du personnel appelé à siéger a été organisée par un tirage au sort parmi les électeurs de la catégorie C remplissant les conditions d'éligibilité le Lundi 12 décembre 2022 ; École nationale des chartes

Vu le procès-verbal de tirage au sort en date du 12 décembre 2022 ; École Pratique des Hautes Études

**ARRETE LA PROCLAMATION DES RESULTATS PAR VOIE DE TIRAGE AU SORT POUR LE
SIEGE DE TITULAIRE ET DE SUPPLEANT A ATTRIBUER A LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE DE LA CATEGORIE C**

Le représentant Titulaire ainsi désigné est M. Didier PICHIN
Le représentant Suppléant ainsi désigné est M. Boulaye KANOUTE

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

Fait à Aubervilliers, le 12 décembre 2022

Pierre-Paul Zalio
Président de l'EP Campus Condorcet

Par délégation
François Tavernier
Directeur général de l'EP Campus Condorcet 

Affichée et publiée le 12 décembre 2022 et exécutoire le 12 décembre 2022